

ARRETE n° ADMG_2025_007

portant alignement de voirie

Le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu la demande de Maître Virginie NOBLET-QUIEVREUX, notaire à ORCHIES concernant l'alignement des parcelles cadastrées 449 A n° 2470, 2448, et 2469 à ORCHIES.

Considérant que la rue de la Carrière dorée est de compétence communautaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L112-1 du code de la voirie routière,

ARRETE

Article 1 : ALIGNEMENT

Il n'y a pas de plan d'alignement concernant la rue de la carrière dorée à ORCHIES.

Conformément aux dispositions de l'article L112-1 alinéa 3 du code de la voirie routière, « *L'alignement individuel est délivré au propriétaire conformément au plan d'alignement s'il en existe un. En l'absence d'un tel plan, il constate la limite de la voie publique au droit de la propriété riveraine.* »

Le présent arrêté a pour objet de constater la limite de la voie publique au droit des parcelles A 2470, 2448, 2469 à ORCHIES, défini par une ligne droite parallèle au fil d'eau et distant de 2.53 m de celui-ci sur une longueur de 18 m.

Article 2 : FORMALITES D'URBANISME

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.



Article 3 : DUREE DE VALIDITE

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis à Monsieur le Préfet du NORD et affiché et inscrit au registre des arrêtés de la collectivité.

Fait à PONT-A-MARCQ, le 27 juin 2025

Signé électroniquement par : Michel DUPONT
Date de signature : 27/06/2025
Qualité : Maire

Le Président

LUC FOUTRY



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2025007
Objet :	portant alignement de voirie
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-27 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	059-200041960-20250627-2025007-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20250627-2025007-AR-1-1_0.xml	text/xml	844 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : arr__t__ ADMG_2025_007_ alignement ORCHIES _ zone de l'Europe parcelles 449 A n__ 2470 2448 2469 _1_.pdf Nom métier : 99_AR-059-200041960-20250627-2025007-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	403 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	3 juillet 2025 à 11h57min37s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	3 juillet 2025 à 11h57min42s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	3 juillet 2025 à 11h57min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 juillet 2025 à 11h57min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 juillet 2025 à 11h57min56s	Reçu par le MI le 2025-07-03